

Fiche de poste

GROUPE HOSPITALIER : AP-HP CENTRE - UNIVERSITE DE PARIS

ETABLISSEMENT(S) : Necker-Enfants Malades

ADRESSE(S) : 149 rue de Sèvres
75743 Paris Cedex 15

Accès : Métro ligne 10 et 13 arrêt Duroc
Bus 39, 70, 82, 87, 89, 92
Métro ligne 6 Sèvres Lecourbe – Pasteur
Métro ligne 12 arrêt Falguière

Téléphone : 01 44 49 40 00

PERSONNE A CONTACTER

Direction des soins France ROUZIER
Fonction : Secrétariat de la Direction des Soins
Téléphone : 01 44 49 41 08 **Mail :** candidatures.recrutement.nck@aphp.fr

DATE DE MISE A JOUR 15/01/2020

INTITULE DU POSTE

Infirmier/puériculteur en unité de néphrologie pédiatrique

METIER

Infirmier(e) et/ou puériculteur(trice)

CODE METIER

05C100/05C400

GRADE

IDE/IPDE en soins généraux

STRUCTURE

DMU

DMU MICADO : Malformations congénitales et anomalies du développement composé des services de maternité, néonatalogie, cardiologie pédiatrique, chirurgie cardiaque pédiatrique, chirurgie viscérale, néphrologie pédiatrique et gastro entéro hépatologie pédiatrique.

SERVICE

PRESENTATION

Le service de néphrologie pédiatrique comporte 12 lits d'hospitalisation dont 2 lits de soins continus. Il accueille des enfants de la naissance jusqu'à l'âge adulte qui présentent des néphropathies congénitales ou acquises. Dans le service sont également pris en charge les patients en pré et post transplantation rénale ainsi que ceux en dialyse péritonéale.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

Équipe paramédicale :

1 Cadre de santé, 1 IDE coordinatrice de greffe, 13 IDE/IPDE et 13 AS/AP composent cette équipe.

LIAISONS

HIERARCHIQUES

Coordonnateur Général des Soins : Philippe Maurice
Cadre Paramédical de DMU: Marie Laure Neveu
Cadre Supérieur de Santé : Florence Coffinet
Cadre de Santé : Germanie Maréchaux

FONCTIONNELLES

Responsable du DMU : Yves VILLE
Cadre Administratif de Pôle : Bérénice Richard
Chef de service de l'unité : Pr Rémi Salomon

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Services de soins cliniques, médico-techniques et de rééducation, services logistiques et administratif, secrétariat du service, partenaires de santé extrahospitaliers

ACTIVITES

Mission générale : (répertoire des métiers)

Réaliser des soins infirmiers concourant à l'éducation, la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche afin de maintenir, restaurer et/ou promouvoir la santé de l'enfant.

Missions permanentes :

- Assurer la prise en charge globale des patients durant leur hospitalisation, tout en respectant les prescriptions médicales et en les accompagnant dans la maladie chronique
- Assurer la continuité des soins en garantissant la sécurité des patients
- Organiser les soins par une planification efficace
- Respecter les règles d'hygiène et d'asepsie
- Assurer la continuité des soins en regard des différents protocoles établis
- Assurer l'accueil et le soutien des familles
- Gérer le dossier de soins

Missions spécifiques

- Former les parents à la dialyse péritonéale de leur enfant en vue du retour à domicile
- Prise en charge des patients en pré et post transplantation
- Participer à des travaux de groupe
- Participer à des congrès
- Participer à la gestion du matériel

Particularités

- Repas à horaire variable
- Connaître les différents types d'isolements des patients
- Travail d'équipe

Fonctions pédagogiques et de recherche :

- Accueil et encadrement pédagogique des étudiants, des stagiaires et des personnels placés sous sa responsabilité
- Veille professionnelle

QUOTITE DE TRAVAIL

100%

ORGANISATION DE TRAVAIL

Travail en alternance jour/nuit : 7h30/jour (06h45-14h15 ou 13h45-21h15) et 10h de nuit (21h-07h)

Fréquence de travail le week-end : 1 week-end sur 2

Les nuits sont obligatoires

COMPETENCES ATTENDUES

SAVOIR FAIRE

- Adaptabilité, initiative, sens des responsabilités et du travail en équipe
- Maîtrise de soi, disponibilité et sens de la relation
- Rigueur, précision, anticipation et rapidité
- Résistance et énergie
- Sens de l'organisation, capacité à prioriser ses actions
- Capacité à réfléchir et à remettre en question ses pratiques dans une perspective de progression

CONNAISSANCES ASSOCIEES

- Connaissance des diverses pathologies, de leur prise en charge et des conséquences induites par les 2 facteurs précités
- Connaissances en pédiatrie et psychologie de l'enfant/adolescent
- Maîtrise des techniques de soins : administration de thérapeutiques IV (avec surveillance rapprochée) et Per Os, soins de KTC, soins et surveillance de fistule artério-veineuse, dialyse péritonéale, surveillance de biopsie rénale...
- Assurer la prise en charge globale des patients durant leur hospitalisation, tout en respectant les prescriptions médicales
- Connaissance de la gestion du dossier de soins
- Connaissance des formalités administratives relatives à la prise en charge du patient

PRE-REQUIS

- Diplôme d'état d'infirmière ou de puéricultrice
- Formation aux gestes d'urgence
- Connaissance de l'anatomie et physiologie du système rénal et urinaire
- Connaissance de la charte du malade
- Connaissance des différents décrets régissant la profession

Qualités requises :

- Etre ponctuel
- Avoir la maîtrise de soi et le sens de la relation
- Savoir prioriser, anticiper et être organisé
- Savoir réagir dans les situations d'urgences
- Faire preuve de curiosité, être dynamique et source de proposition
- Faire preuve de savoir être professionnel
- Savoir être disponible
- Savoir prendre des initiatives, avoir le sens des responsabilités et du travail d'équipe
- Faire preuve de rigueur et d'aptitude

GESTION DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Respect et application des mesures d'hygiène, d'asepsie et d'isolement selon les protocoles établis
- Mise en œuvre des procédures d'élimination des déchets
- Risque d'exposition au sang
- Troubles musculo squelettiques (surveiller posture)
- Se référer au document unique sur les risques professionnels

SURVEILLANCE MEDICALE

FORMATIONS A LA SECURITE ET A LA SANTE LIEES AU TRAVAIL

- Formation obligatoire : Incendie, annuelle
- Formation sur la prévention des TMS

SURVEILLANCE MEDICALE

- « Selon le calendrier vaccinal en vigueur être à jour des vaccins obligatoires pour les personnels des établissements de santé »
- « Le médecin du travail déterminera les modalités de la surveillance médicale nécessaire sur ce poste, modalités auxquelles le titulaire du poste devra se conformer »